

LA LISTE DES SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES

La liste des substances réglementées devrait être allongée afin d'y inclure les HCFC, le chlorure de méthyle et le tétrachlorure de carbone.

Décrits comme des CFC « doux », les HCFC, qui contiennent moins de chlore et qui sont déjà largement utilisés, ne devraient pas être considérés comme des substances transitoires acceptables.

En effet, si les HCFC présentent un danger moins élevé que le CFC-11 pour la couche d'ozone, leur utilisation pourrait entraîner l'émission de chlore dans une atmosphère déjà saturée.

Les HCFC ne constituent pas une solution de rechange acceptable. Le document *Préservation de la couche d'ozone* indique d'ailleurs qu'il existe des produits de substitution plus sûrs. Il est aussi à noter que les applications des HCFC recommandées dans le rapport ne sont pas essentielles et pourraient être abandonnées.

Le gouvernement du Canada devrait faire clairement comprendre aux compagnies productrices qu'elles ne devraient pas réorienter leur production vers ces produits chimiques. En effet, des investissements prématurés dans des installations de production de ces produits dits de « transition » pourraient mener à leur acceptation sur une base permanente.

De plus, des rapports indiquent que les HCFC pourraient causer des dommages encore plus importants que le CFC à certaines altitudes. Cette possibilité devrait dicter, à elle seule, l'élimination des HCFC en tant que solution de rechange. C'est pourquoi Greenpeace considère que les HCFC devraient être régis au Canada par le programme du Gouvernement et à l'étranger par le Protocole.

Aux États-Unis, les chercheurs de l'*Environmental Policy Institute* et de l'*Institute for Energy and Environmental Research* ont envisagé plusieurs scénarios en ce qui a trait à l'élimination des émissions de chlorure de méthyle, de tétrachlorure de carbone, de CFC et de halons.

L'étude a démontré que si les émissions de CFC sont éliminées d'ici à 1995 et que si, selon les prédictions de l'Organisation météorologique